



ARRETE MUNICIPAL

PORTANT NEUTRALISATION DE PLACES DE STATIONNEMENT RUE DES ROSES POUR L'INSTALLATION
D'UNE BENNE

Le Maire de la ville de REDING,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 ;

VU le Code de la route, notamment les dispositions relatives aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'installation temporaire d'une benne sur le parking de l'hôtel de ville situé rue des roses à Réding, du 26 octobre 2026 au 28 octobre 2026 inclus,

CONSIDERANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité et afin de permettre la mise en place et l'enlèvement de cette benne, de neutraliser temporairement plusieurs places de stationnement ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement est interdit et les places concernées sont neutralisées sur le parking de l'hôtel de ville situé rue des roses à Réding, afin de permettre l'installation et le maintien d'une benne.
La neutralisation porte sur 3 places de stationnement, délimitées par la pose de barrières et d'un affichage du présent arrêté ;

Article 2 : La présente mesure s'applique du lundi 26 octobre 2026 à 08h00 au mercredi 28 octobre 2026 à 17h00, soit une durée de trois jours.
À l'issue de cette période, les places de stationnement seront de nouveau accessibles, sous réserve de l'enlèvement effectif de la benne et de la remise en état des lieux si nécessaire ;

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Article 4 : Le Chef de la Circonscription de Police de Sarrebourg et M. le Maire de Réding sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes, et dont ampliation sera adressée à :
M. l'Inspecteur chargé du Commissariat de Police de Sarrebourg
M. l'Officier commandant la Compagnie de Gendarmerie de Sarrebourg
M. le Chef de Centre du CIS de Sarrebourg
M. le Chef de Centre du CI de Réding
Mme la Cheffe de l'Unité Technique Territoriale de Sarrebourg Château Salins
M. le chargé d'affaire du Pays de Sarrebourg - Pôle déchets
M. le chargé d'affaire d'ISI Mouv' / Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle-Sud

REDING, le 15 octobre 2026

Le Maire
Gérard LEYENDECKER

